



Paris, le 7 juillet 2022

**« 2030 : cap vers une France solaire » : 300 participants réunis à Marseille pour le 7<sup>ème</sup> Colloque national Photovoltaïque du SER**

**La crise sanitaire qui bouleverse le monde depuis deux ans et plus récemment la guerre en Ukraine nous rappellent notre trop forte dépendance aux énergies fossiles. A ce jour et malgré l'avance de la France en matière de décarbonation du système électrique, 64% de notre consommation énergétique repose encore sur des énergies fossiles. Comme l'a rappelé Agnès Panier-Runacher, ministre de la transition énergétique, lors du 7<sup>ème</sup> Colloque national Photovoltaïque organisé par le Syndicat des énergies renouvelables hier à Marseille, « *il nous faut changer d'échelle dans le déploiement des énergies renouvelables et du photovoltaïque en France* ».**

Plus de 300 participants étaient réunis au Mucem à Marseille pour tenter de répondre à une question centrale : quel futur voulons-nous pour la filière photovoltaïque, comment le construire ? Et plus précisément, comment le solaire devra-t-il prendre sa place dans la planification énergétique et territoriale annoncée ?

Adaptation nécessaire de nos modèles économiques au contexte inédit de hausse des coûts et des taux d'intérêt, mesures pour répondre à l'urgence induite par ce contexte, innovations technologiques pour relancer l'industrie européenne et française, appropriation des projets solaires par les territoires, synergies avec l'agriculture, nouveaux usages et implication du consommateur : autant de sujets sur lesquels les débats entre près de 30 experts industriels et institutionnels de tous horizons ont montré le cap à suivre pour que d'ici 2030 la France soit placée à la hauteur de ses ambitions solaires.

Multiplier par dix la capacité installée de cette technologie en France, en une décennie, implique dès à présent de libérer toutes les énergies pour favoriser l'ensemble des dynamiques de développement de la filière. Le changement d'échelle doit être systémique et impliquer tout le monde et dans tous les territoires, du citoyen-consommateur aux acteurs économiques en passant par les collectivités locales ou encore l'Etat. C'est à ce prix que la France passera le cap pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques.

*Pour Jean-Louis Bal, président du SER « la filière solaire photovoltaïque a su démontrer depuis dix ans sa capacité technologique et économique pour devenir un pilier essentiel de la bifurcation énergétique que doit prendre notre pays pour répondre aux enjeux de ce siècle. Pourtant nous devons accélérer. Au-delà d'une stratégie long terme et d'objectifs ambitieux tendant à multiplier par dix la puissance solaire installée en France dans les prochaines années, nous attendons du gouvernement qu'il prenne très rapidement les mesures annoncées pour faire face à l'urgence liée à l'instabilité géopolitique actuelle ».*



*Pour Xavier Daval, président de la Commission solaire du SER « le potentiel et le dynamisme de la filière nous permettent d'être sereins quant à la place de premier plan qu'occupera la France dans le solaire photovoltaïque d'ici la fin de cette décennie. Nous n'avons pas le choix, il en va de notre survie écologique, industrielle. Le gouvernement s'est engagé à accompagner ce formidable mouvement, la filière l'a entendu et sera réceptive, déterminée et vigilante. A court terme, il convient d'agir vite maintenant. Nombre de projets subissent de plein fouet les bouleversements liés au contexte mondial marqué par l'instabilité des prix et des défauts d'approvisionnement. Nous attendons des mesures fortes et rapides pour débloquer ces projets ».*


**Contact presse :**

Gilles CORMAN

[gilles.corman@enr.fr](mailto:gilles.corman@enr.fr)

01 48 78 70 89 // 01 48 78 05 60

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  **Syndicat des énergies renouvelables**